ART. PREMIER N° 1152

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 1152

présenté par M. Reiss

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« L'assistance médicalisée active à mourir »

le mot:

« L'euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En employant la terminologie équivoque d'assistance médicalisée, ce texte contrevient à l'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi.